



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Communiqué de presse

Redémarrage du FIPHFP, la CGT sur les starting blocks !

Ce 8 octobre le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a entamé sa seconde mandature après une période de latence de presque 4 mois. Le retard de signatures des décrets et arrêtés pour la désignation des membres du Comité National en a été l'explication, le directeur et le président Didier Fontana, reconduit dans ses fonctions, se sont exprimés dans des propos rassurants, voulant mettre en valeur le chemin accompli lors de la première mandature. D. Fontana a rappelé un bilan éloquent confirmé selon lui, par un sondage exprimant un avis positif de 99% des élus interrogés qui confirmerait une action de terrain concrète. Il souhaite poursuivre dans un climat serein nécessaire aux débats. Le directeur quant à lui rassure l'assistance sur le fait que durant l'interruption la direction a continué son travail, la plate forme des aides a fonctionné, le site fiphfp continuant d'apporter toute information aux employeurs et aux agents.

Une déclaration préalable des organisations syndicales rappelle l'inquiétude commune et régulière sur la marche de cet établissement et une demande insistante pour améliorer notablement son fonctionnement. Elles proposent de se doter de 3 commissions supplémentaires pour réfléchir et avancer sur trois sujets assez brûlants au sein du FIPHFP, le suivi des conventions, les comités locaux et le recouvrement et le suivi des contributions.

La CGT a souhaité aussi insister sur :

- le dysfonctionnement des comités locaux et leur isolement au sein de ce dispositif, l'absence de liens entre eux et le comité national
- la difficulté d'accès des membres des comités nationaux et locaux aux documents et informations indispensables à l'exercice de leur mandat,
- son scepticisme sur les raisons du retard qualifié de « technique » pour l'installation du comité national,
- sur le fonctionnement du comité national pour lequel aucun PV synthétique n'est jamais établi ni validé, et la nécessité impérieuse de lieux et temps pour le CN pour traiter des questions relatives au suivi des conventions, aux comités locaux et au suivi des recouvrements...
- sur le traitement inégalitaire des suppléants. par rapport aux titulaires.

En effet, si la direction et la présidence se satisfont d'une « vitesse de croisière » de l'EPA, pour la CGT il serait temps de passer à la vitesse supérieure et surtout de gagner en efficacité et en transparence. Le verrouillage de la direction n'est plus acceptable, le service rendu doit être à la hauteur du budget de gestion conséquent réglé à la CDC. Le comité national a un droit d'information et de regard sur des sujets comme ceux évoqués précédemment et que la direction lui dénie.

D'autre part, l'implication des fonctions publiques est très inégale, notamment la FP Hospitalière qui a brillé par son absence et ne s'est même pas excusée.

Le droit au travail des personnes handicapées doit évoluer d'urgence dans les mentalités et dans la réalité des lieux de travail publics. De nombreuses problématiques sont à solutionner d'urgence, comme des situations d'inaptitude ignorées par les DRH, des attentes de reclassement professionnel durant des mois voire refusées, des aménagements de postes non faits, des mises en accessibilité...

Montreuil, le 9 octobre 2009